



COMMUNAUTE DE COMMUNES MEUSE ROGNON

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS 2023, 18 HEURES 30 A LA SALLE DES FÊTES D'ILLOUD

Étaient présents :

BARAUX Philippe,	EMPRIN Jean-Pierre,	LERAT Marion,
BILLETTE Raphaël,	FABRE Frédéric,	LEROUX Philippe,
BOULART Michel,	FLAMMARION Marie-Claude,	LIMAUX Christophe,
BOURCELOT Anne Claire,	GAUVAIN Christelle,	MARIE Edouard,
BOURG Béatrice,	GRAILLOT Philippe,	MARTINS François,
BOUVENOT Francis,	GUNTHER Jean-François,	MOCQUET Thierry,
BRAYER Jean-Claude,	GUY Bernard,	MONGIN Françoise,
CAUSSIN Mathieu,	HASSELBERGER Laurent,	NOBLOT Marie-Antoinette,
CHARLET Monique,	JACQUEMIN Monique,	RONDOT Dominique,
CHARROYER Christophe,	JEANDEMANGE Claude,	ROUTIER Alain,
COLAS Jean-Pierre,	JOFFROY Marie France,	ROUYER Emmanuel,
CONSTANT Jean-Claude	KLEIN Jean-Claude	THEODORIDES Gérard,
CRETINEAU Patrice,	KOMONS Marie-Laurence,	THEVENIN Jean Christian,
DECORSE Jean-Guillaume,	LACROIX Nicolas,	THOMAS Francis,
DEPOISSON Emmanuel,	LADIER Gisèle,	TRELAT VALLON Françoise,
DESNOUVEAUX Gilles,	LAUMONT Jean-Claude,	VAN COPPENOLLE Arnaud,
ECOSSE Laurent,	LENE Gérard,	

Soit 50 représentants des communes sur 77

Pouvoirs :

Madame Dominique BEGIN a donné pouvoir à Madame Marion LERAT,
Monsieur Claude COSSON a donné pouvoir à Madame Béatrice BOURG,
Monsieur Jacky DUPONT a donné pouvoir à Monsieur Raphaël BILLETTE,
Monsieur Bernard LUISIN a donné pouvoir à Monsieur Alain ROUTIER,
Madame Laëtitia HENRISSAT a donné pouvoir à Madame Marie-France JOFFROY,
Monsieur Jean-Philippe NUFFER a donné pouvoir à Monsieur Philippe LEROUX,
Madame Sylvie PAROT a donné pouvoir à Monsieur Jean Guillaume DECORSE,
Monsieur Michel PATRITTI a donné pouvoir à Monsieur Frédéric FABRE.
Monsieur Didier PETIT a donné pouvoir à Monsieur Laurent HASSELBERGER,
Madame Claude THEVENIN a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christian THEVENIN,
Madame Jessica VARIS a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GUNTHER.

>

Excusés :

BECUS Annie,
BEGIN Dominique,
BERNARD Arnaud,
COSSON Claude
COURTIER Vincent,
DUPONT Jacky,
DUTANT Laurence,
FONTAINE Romuald,
GARLINSKY Fabrice
HASSELVANDER Jonathan,

HENRISSAT Laëtitia,
HUOT Sébastien,
KIMS Éric,
LAMBERT Pierre-Jean,
LUISIN Bernard,
MASSAUX Hugues,
MAZELIN Thierry,
NUFFER Jean-Philippe,
PAROT Sylvie,

PATRITTI Michel,
PETIT Didier,
RAVENEL Jean-Pierre,
RENARD Daniel,
ROGI Christophe,
ROQUIS Claude,
THEVENIN Claude
VARIS Jessica,
VOLOT Julien,

Secrétaire de séance : Madame Françoise TRELAT VALLON.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 13 mars 2023 à la salle des fêtes de Merrey
2. Approbation des comptes de gestion 2022 – Budget principal et budgets annexes
3. Vote des comptes administratifs 2022
4. Affectation des résultats
5. Fixation des taux d'imposition
6. Vote des budgets primitifs principal et annexes
7. Approbation d'un nouveau bail avec La Poste Immo - France Services de Bourmont
8. ADMR de Saint-Blin : solde de la subvention 2022, vote de la convention 2023 et de l'acompte 2023
9. Avenant à la convention avec l'Agglomération de Chaumont sur l'instruction du droit des sols
10. Relais Petite Enfance : convention de mise à disposition de locaux avec la Commune de Rimaucourt
11. Programme d'investissements sur la voirie 2023 et 2024
12. **Questions diverses.**

1. Approbation du procès-verbal du 13 mars 2023 à la salle des fêtes de Merrey

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 13 mars 2023 ne soulève aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

2. Approbation des comptes de gestion 2022 – Budget principal et budgets annexes (Délibérations n° 2023 3 31)

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECLARE** que les comptes de gestion relatifs aux :
 - Budget annexe : SPANC
 - Budget annexe : Régie exploitation Cyclo-rail
 - Budget annexe : Bâtiment relais contrôle technique
 - Budget annexe : La Poste
 - Budget annexe : Projet Touristique
 - Budget annexe : Petite Enfance
 - Budget annexe : Scolaire
 - Budget Principal : CCMR

Dressés pour l'exercice 2022 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

3. Vote des comptes administratifs 2022 (Délibération n° 2023 3 32 à 2023 3 40)

•BUDGET ANNEXE SPANC (Délibération n°2023 3 32)

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François GUNTHER, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif du budget du SPANC de l'exercice 2022 dressé par M. Nicolas LACROIX, Président,

Et considérant :

1°) Que M. Nicolas LACROIX, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances de la Communauté de Communes Meuse Rognon en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

2°) Que les valeurs figurant au compte administratif sont identiques à celles du compte de gestion du receveur.

3°) Que pour procéder au règlement du budget annexe du SPANC 2022, il propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

Monsieur Nicolas LACROIX, Président ne prend pas part au vote

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **DECLARE** les opérations 2022 définitivement closes et les crédits annulés.
- **VOTE** le compte administratif 2022 du budget annexe SPANC qui se résume comme suit :

Budget SPANC	Dépenses 2022	Recettes 2022	Solde	Report 2021	Résultat Clôture 2022
SECTION					
Investissement	0	0	0	0	0
Fonctionnement	10 741,35	12 220	1 478,65	13 502,73	14 981,38

• **BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES (Délibération n°2023 3 34)**

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François GUNTHER, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif du budget du SPANC de l'exercice 2022 dressé par M. Nicolas LACROIX, Président,

Et considérant :

1°) Que M. Nicolas LACROIX, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances de la Communauté de Communes Meuse Rognon en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

2°) Que les valeurs figurant au compte administratif sont identiques à celles du compte de gestion du receveur.

3°) Que pour procéder au règlement du budget annexe des Ordures Ménagères 2022, il propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

Monsieur Nicolas LACROIX, Président ne prend pas part au vote

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **DECLARE** les opérations 2022 définitivement closes et les crédits annulés.
- **VOTE** le compte administratif 2022 du budget annexe Ordures Ménagères qui se résume comme suit :

Budget OM	Dépenses 2022	Recettes 2022	Solde	Report 2021	Résultat Clôture 2022
SECTION					
Investissement	0	0	0	0	0
Fonctionnement	991 671,76	1 003 160,36	11 488,60	18 250,26	29 738,86

• **BUDGET ANNEXE REGIE EXPLOITATION CYCLO-RAIL (Délibération n°2023 3 36)**

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François GUNTHER, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif du budget du Cyclo-Rail de l'exercice 2022 dressé par M. Nicolas LACROIX, Président,

Et considérant :

1°) Que M. Nicolas LACROIX, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances de la communauté de communes Meuse Rognon en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

2°) Que les valeurs figurant au compte administratif sont identiques à celles du compte de gestion du receveur.

3°) Que pour procéder au règlement du budget annexe du Cyclo-Rail 2022, il propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

Monsieur Nicolas LACROIX, Président ne prend pas part au vote

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **DECLARE** les opérations 2022 définitivement closes et les crédits annulés.
- **VOTE** le compte administratif 2022 du budget annexe Cyclo-rail qui se résume comme suit :

Budget Cyclo-Rail	Dépenses 2022	Recettes 2022	Solde	Report 2021	Résultat Clôture 2022
SECTION					
Investissement	0	1 401,00	1 401,00	368,93	1 769,93
Fonctionnement	4 877,10	8 522,87	3 645,77	69 949,41	73 595,18

• **BUDGET ANNEXE BÂTIMENT CONTRÔLE TECHNIQUE (Délibération n°2023 3 35)**

Réuni sous la présidence de M Jean-François GUNTHER, 1er Vice-Président délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe contrôle technique de l'exercice 2022 dressé par M. Nicolas LACROIX, Président,

Et considérant :

1°) Que M. Nicolas LACROIX, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances de la communauté de communes Meuse Rognon en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

2°) Que les valeurs figurant au compte administratif sont identiques à celles du compte de gestion du receveur.

3°) Procédant au règlement du budget annexe Contrôle technique 2022, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

Monsieur Nicolas LACROIX ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **DECLARE** les opérations 2022 définitivement closes et les crédits annulés.
- **VOTE** le compte administratif 2022 du budget annexe du Contrôle Technique qui se résume comme suit :

Budget Contrôle Technique	Dépenses 2022	Recettes 2022	Solde	Report 2021	Résultat Clôture 2022
SECTION					
Investissement	14 385,59	13 743,79	-641,80	-13 743,79	-14 385,59
Fonctionnement	462,53	14 862,60	14 400,07	10 663,79	25 063,86

• **BUDGET ANNEXE LA POSTE (Délibération n°2023_3_37)**

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François GUNTHER, 1^{ER} Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe La Poste de l'exercice 2022 dressé par M. Nicolas LACROIX, Président,

Et considérant :

1°) Que M. Nicolas LACROIX, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances de la communauté de communes Meuse Rognon en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

2°) Que les valeurs figurant au compte administratif sont identiques à celles du compte de gestion du receveur.

3°) Procédant au règlement du budget annexe La Poste, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

Monsieur Nicolas LACROIX, Président ne prend pas part au vote

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **DECLARE** les opérations 2022 définitivement closes et les crédits annulés.
- **VOTE** le compte administratif 2022 du budget annexe La Poste qui se résume comme suit :

Budget La Poste	Dépenses 2022	Recettes 2022	Solde	Report 2021	Résultat Clôture 2022
SECTION					
Investissement	0	24 506,99	24 506,99	- 7 682,99	16 824,00
Fonctionnement	19 908,55	32 282,44	12 373,89	77 054,57	89 428,46

BUDGET ANNEXE PROJET TOURISTIQUE (Délibération n°2023_3_33)

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François GUNTHER, 1^{er} Vice-Président., délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe projet touristique de l'exercice 2022 dressé par M. Nicolas LACROIX, Président,

Et considérant :

1°) Que M. Nicolas LACROIX, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances de la communauté de communes Meuse Rognon en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

2°) Que les valeurs figurant au compte administratif sont identiques à celles du compte de gestion du receveur.

3°) Procédant au règlement du budget annexe Projet Touristique, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

Monsieur Nicolas LACROIX, Président ne prend pas part au vote

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **DECLARE** les opérations 2022 définitivement closes et les crédits annulés.
- **VOTE** le compte administratif 2022 du budget annexe du Projet Touristique qui se résume comme suit :

Budget Projet Touristique	Dépenses 2022	Recettes 2022	Solde	Report 2021	Résultat Clôture 2022
SECTION					
Investissement	1 406,03	32 987,43	31 581,40	160 954,70	192 536,10
Fonctionnement	37 326,07	43 077,00	5 750,93	6 210,37	11 961,30

• **BUDGET ANNEXE ENFANCE ET PETITE ENFANCE (Délibération n°2023 3 38)**

Réuni sous la présidence de Jean-François GUNTHER, 1^{er} Vice-Président., délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe enfance petite enfance de l'exercice 2022 dressé par M. Nicolas LACROIX, Président,

Et considérant :

1°) Que M. Nicolas LACROIX, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2022, les finances de la communauté de communes Meuse Rognon en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

2°) Que les valeurs figurant au compte administratif sont identiques à celles du compte de gestion du receveur.

3°) Procédant au règlement du budget annexe enfance – petite enfance 2022, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

Monsieur Nicolas LACROIX, Président ne prend pas part au vote

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **DECLARE** les opérations 2022 définitivement closes et les crédits annulés.
- **VOTE** le compte administratif du budget annexe Enfance et Petite Enfance 2022 qui se résume comme suit :

Budget petite Enfance	Dépenses 2022	Recettes 2022	Solde	Report 2021	Reste à réaliser	Résultat Clôture 2022
SECTION						
Investissement	14 543,59	7 971,20	- 6 572,39	20 251,69	Dépenses : 105 000 Recettes : 105 000	13 679,30
Fonctionnement	558 011,70	551 544,95	-6 466,75	55 670,03		49 203,28

• **BUDGET ANNEXE SCOLAIRE (Délibération n°2023 3 39)**

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François GUNTHER, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe Scolaire de l'exercice 2022 dressé par M. Nicolas LACROIX, Président,

Et considérant :

1°) Que M. Nicolas LACROIX, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2021, les finances de la communauté de communes Meuse Rognon en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

2°) Que les valeurs figurant au compte administratif sont identiques à celles du compte de gestion du receveur.

3°) Que pour procéder au règlement du budget annexe Scolaire 2022, il propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

Monsieur Nicolas LACROIX, Président, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **DECLARE** les opérations 2022 définitivement closes et les crédits annulés.
- **VOTE** le compte administratif 2022 du budget annexe Scolaire qui se résume comme suit :

Budget Scolaire	Dépenses 2022	Recettes 2022	Solde	Report 2021	Restes à réaliser	Résultat Clôture 2022
SECTION						
Investissement	656 497,64	430 346,44	-226 151,20	23 416,57	Dépenses : 93 290 Recettes : 93 290	- 202 734,53
Fonctionnement	1 704 122,70	1 962 411,02	258 288,32	-134 851,12		123 437,20

• **BUDGET PRINCIPAL (Délibération n°2023 3 40)**

Réuni sous la présidence de Monsieur Jean-François GUNTHER, 1^{er} Vice-Président, délibérant sur le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2022 dressé par M. Nicolas LACROIX, Président,

Et considérant :

1°) Que M. Nicolas LACROIX, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2021, les finances de la communauté de communes Meuse Rognon en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées.

2°) Que les valeurs figurant au compte administratif sont identiques à celles du compte de gestion du receveur.

3°) Que pour procéder au règlement du budget principal 2022, il propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires.

Monsieur Nicolas LACROIX, Président, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen ;
- **DECLARE** les opérations 2022 définitivement closes et les crédits annulés.
- **VOTE** le compte administratif 2022 du budget principal qui se résume comme suit :

Budget Principal	Dépenses 2022	Recettes 2022	Solde	Report 2021	Résultat Clôture 2022
SECTION					
Investissement	356 083,90	790 770,08	434 686,18	-209 703,84	224 982,34
Fonctionnement	3 034 658,61	2 784 793,26	-249 865,35	1 117 342,15	867 476,80

4. Affectation des résultats (Délibération n° 2023 3 à 2023 3)

•**BUDGET ANNEXE SPANC (Délibération n°2023 3 42)**

Sous la Présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-Président Jean-François Gunther
Monsieur Nicolas Lacroix, Président, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe du SPANC comme suit :

Budget SPANC	Dépenses 2022	Recettes 2022	Solde	Report 2021	Résultat Clôture 2022	AFFECTATION	
SECTION							
Investissement	0	0	0	0	0	001	0
						1068	
Fonctionnement	10 741,35	12 220,00	1 478,65	13 502,73	14 981,38	002 Recettes	14 981,38

• **BUDGET ANNEXE ORDURES MÉNAGÈRES (Délibération n°2023 3 41)**

Sous la Présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-Président Jean-François Gunther
Monsieur Nicolas Lacroix, Président, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité:

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement du budget annexe des Ordures Ménagères comme suit :

Budget OM	Dépenses 2022	Recettes 2022	Solde	Report 2021	Résultat Clôture 2022	AFFECTATION	
SECTION							
Investissement	0	0	0	0	0	001	0
						1068	
Fonctionnement	991 671,76	1 003 160,36	11 488,60	18 250,26	29 738,86	002 Recettes	29 738,86

• **BUDGET ANNEXE REGIE EXPLOITATION CYCLO-RAIL (Délibération n°2023 3 45)**

Sous la Présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-Président Jean-François Gunther
Monsieur Nicolas Lacroix, Président, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat du budget annexe du Cyclo-rail comme suit :

Budget Cyclo-Rail	Dépenses 2022	Recettes 2022	Solde	Report 2021	Résultat Clôture 2022	AFFECTATION	
SECTION							
Investissement	0	1 401,00	1 401,00	368,93	1 769,93	001 Recettes	1 769,93
						1068	
Fonctionnement	4 877,10	8 522,87	3 645,77	69 949,41	73 595,18	002 Recettes	73 595,18

• **BUDGET ANNEXE BÂTIMENT CONTRÔLE TECHNIQUE (Délibération n°2023 3 44)**

Sous la Présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-Président Jean-François Gunther
Monsieur Nicolas Lacroix, Président, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat du budget annexe du Contrôle Technique comme suit :

Budget Contrôle Technique	Dépenses 2022	Recettes 2022	Solde	Report 2021	Résultat Clôture 2022	AFFECTATION	
SECTION							
Investissement	14 385,59	13 743,79	-641,80	-13 743,79	-14 385,59	001 Dépenses	14 385,59
						1068	14 385,59
Fonctionnement	462,53	14 862,6	14 400,07	10 663,79	25 063,86	002 Recettes	10 678,27

BUDGET ANNEXE LA POSTE (Délibération n°2023 3 46)

Sous la Présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-Président Jean-François Gunther
Monsieur Nicolas Lacroix, Président, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat du budget annexe de La Poste comme suit :

Budget La Poste	Dépenses 2022	Recettes 2022	Solde	Report 2021	Résultat Clôture 2022	AFFECTATION	
SECTION							
Investissement	0	24 506,99	24 506,99	- 7 682,99	16 824,00	001 Recettes	16 824,00
						1068	
Fonctionnement	19 908,55	32 282,44	12 373,89	77 054,57	89 428,46	002 Recettes	89 428,46

• **BUDGET ANNEXE PROJET TOURISTIQUE (Délibération n°2023 3 43)**

Sous la Présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-Président Jean-François Gunther
Monsieur Nicolas Lacroix, Président, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat du budget annexe du Projet Touristique comme suit :

• **BUDGET ANNEXE ENFANCE ET PETITE ENFANCE (Délibération n°2023 3 47)**

Sous la Présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-Président Jean-François Gunther
Monsieur Nicolas Lacroix, Président, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat du budget annexe Petite Enfance comme suit :

Budget petite Enfance	Dépenses 2022	Recettes 2022	Solde	Report 2021	Reste à réaliser	Résultat Clôture 2022	AFFECTATION	
SECTION								
Investissement	14 543,59	7 971,20	- 6 572,39	20 251,69	Dépenses : 105 000	13 679,30	001 Recettes	13 679,30
					Recettes : 105 000			
							1068	
Fonctionnement	558 011,7	551 544,95	- 6 466,75	55 670,03		49 203,28	002 Recettes	49 203,28

• **BUDGET ANNEXE SCOLAIRE (Délibération n°2023 3 49)**

Sous la Présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-Président Jean-François Gunther
Monsieur Nicolas Lacroix, Président, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat du budget annexe Scolaire comme suit :

Budget Scolaire	Dépenses 2022	Recettes 2022	Solde	Report 2021	Restes à réaliser	Résultat Clôture 2022	AFFECTATION	
SECTION								
Investissement	657 497,64	430 346,44	- 226 151,20	23 416,57	Dépenses : 93 290	- 202 734,53	001 Dépenses	202 734,53
					Recettes : 93 290			
							1068	123 437,20
Fonctionnement	1 704 122,70	1 962 411,02	258 288,32	- 134 851,12		123 437,20	002 Dépenses	

Budget Projet Touristique	Dépenses 2022	Recettes 2022	Solde	Report 2021	Résultat Clôture 2022	AFFECTATION	
SECTION							
Investissement	1 406,03	32 987,43	31 581,40	160 954,70	192 536,10	001 Recettes	192 536,10
						1068	
Fonctionnement	37 326,07	43 077,00	5 750,93	6 210,37	11 961,30	002 Recettes	11 961,30

• **BUDGET PRINCIPAL (Délibération n°2023 3 50)**

Sous la Présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-Président Jean-François Gunther
Monsieur Nicolas Lacroix, Président, ne prend pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter le résultat du budget annexe du Projet Touristique comme suit :

Budget Principal	Dépenses 2022	Recettes 2022	Solde	Report 2021	Résultat Clôture 2022	AFFECTATION	
SECTION							
Investissement	356 083,90	790 770,08	434 686,18	- 209 703,84	224 982,34	001 Recettes	224 982,34
						1068	
Fonctionnement	3 034 658,61	2 784 793,26	- 249 865,35	1 117 342,15	867 476,80	002 Recettes	867 476,80

5. Fixation des taux d'imposition (Délibération n°2023 3 51)

Le Président indique à l'assemblée qu'au vu des orientations budgétaires présentées le 13 mars dernier et des résultats encourageants du budget 2022, il propose un maintien des taux d'imposition. Le produit fiscal attendu est de 1 203 768 €.

Le Président présente l'état 1259 qui laisse apparaître les taux de référence 2023 et également les taux de TH de 2019.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter les taux de référence pour l'année 2023, proposés et présentés ci-dessous :

Intitulé	Taux votés 2023
Taxe sur le foncier bâti	7,04%
Taxe sur le foncier non bâti	10,58%
Taxe Habitation sur les Résidences Secondaires taux 2019	7,19%
CFE	5,64%

Fiscalité de zone : 19,08%

- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

6. Vote des budgets primitifs principal et annexes (Délibérations n°2023 3)

- **BUDGET ANNEXE SPANC**

Le budget annexe du SPANC est présenté par Michel BOULART, Vice-Président en charge de l'Environnement, des Ordures Ménagères et du SPANC.

Monsieur Boulart fait part de la répartition des dépenses et recettes de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement (30 781€) sont réparties ainsi :

- Le paiement du prestataire effectuant les diagnostics SPANC (*Chapitre 011*)
- Le salaire à hauteur de 15% de l'agent intercommunal assurant la mission de suivi du SPANC (*Chapitre 012*)
- Une prévision de charges exceptionnelles et autres charges de gestion courante dans l'hypothèse d'annulation de titre (*Chapitres 65 et 67*)

Les recettes de fonctionnement (30 781€) sont réparties ainsi :

- Le résultat d'exploitation reporté (correspondant au résultat de clôture du CA 2022 voté plus tôt – *Chapitre 002*)
- Les autres produits de gestion courante : la refacturation de l'intervention du prestataire aux demandeurs. (*Chapitre 75*)

Il n'y a pas d'investissement sur ce budget.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget annexe primitif du Service Public d'Assainissement Non Collectif, équilibré à :

Section de fonctionnement

Dépenses - recettes : 30 781€

Section d'investissement

Dépenses – recettes : 0

- **BUDGET ANNEXE ORDURES MÈNAGÈRES**

Le budget annexe des Ordures Ménagères est présenté par Michel BOULART, Vice-Président en charge de l'Environnement, des Ordures Ménagères et du SPANC.

Monsieur Boulart fait part de la répartition des dépenses et recettes de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement (1 027 238€) sont réparties ainsi :

- Une part de salaire de l'agent intercommunal assurant la mission liée aux ordures ménagères (*Chapitre 012*)
- La participation de l'intercommunalité au SDED 52 (*Chapitre 65*)
- Les dotations aux provisions pour couvrir les impayés - ANV et créances éteintes (*Chapitre 68*)
- Les charges exceptionnelles en cas d'annulation de titre (*Chapitre 67*)

- L'équilibre budgétaire assuré avec une petite somme sur les charges à caractère général (*Chapitre 011*)

Les recettes de fonctionnement (1 027 238€) sont réparties ainsi :

- Le résultat d'exploitation reporté (correspondant au résultat de clôture du CA 2022 voté plus tôt – *Chapitre 002*)
- La facturation des ordures ménagères aux habitants du territoire (*Chapitre 70*)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget annexe primitif de la Redevance des Ordures Ménagères, équilibré à :

Section de fonctionnement

Dépenses – recettes : 1 027 238€

Section d'investissement

Dépenses – recettes : 0

• **BUDGET ANNEXE REGIE D'EXPLOITATION DU CYCLO-RAIL**

Le budget annexe du Cyclo-Rail est présenté par Thierry MOCQUET, Vice-Président en charge de la vie associative.

Monsieur Mocquet fait part de la répartition des dépenses et recettes sur les deux sections budgétaires.

Les dépenses de fonctionnement (81 396€) sont réparties ainsi :

- Les charges à caractère général correspondant aux assurances, à l'entretien du site, à l'intervention des agents techniques et à l'achat de petit matériel de fonctionnement au *Chapitre 011*
- Le virement à la section d'investissement au *Chapitre 023*
- L'amortissement du tracteur-tondeuse sur rails au *Chapitre 042* que l'on retrouvera en recettes d'investissement.

Les recettes de fonctionnement (81 396€) sont réparties ainsi :

- Le résultat d'exploitation reporté (correspondant au résultat de clôture du CA 2022 affecté en recettes au *Chapitre 002* - voté plus tôt)
- Au *Chapitre 70*, le reversement du forfait de la ligne téléphonique par le délégataire
- Les autres produits de gestion courante correspondant à la DSP soit 7 301€ annuel (*Chapitre 75*).

Les dépenses d'investissement (37 019€) sont affectées au *Chapitre 21* dans la perspective de travaux importants qui seraient demandés par la SNCF avec laquelle la CCMR est conventionnée.

En recettes d'investissement (37 019€), on retrouve :

- L'affectation du résultat 2022 votée plus tôt reportée au *Chapitre 001*
- Le virement de la section de fonctionnement au *Chapitre 021*
- L'amortissement du tracteur-tondeuse sur rail au *Chapitre 040*

Monsieur Mocquet conclut en indiquant que la DSP arrive à échéance au 31 décembre 2024 et qu'un renouvellement est à prévoir l'an prochain.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget annexe primitif de la régie d'exploitation du Cyclo-Rail, équilibré à :

Section de fonctionnement

Dépenses – recettes : 81 396€

Section d'investissement

Dépenses – recettes : 37 019€

- **BUDGET ANNEXE BÂTIMENT CONTRÔLE TECHNIQUE**

Le budget annexe du bâtiment Contrôle Technique est présenté par Jean-Claude BRAYER, Vice-Président en charge du Développement économique et de la politique territoriale de santé

Monsieur Brayer informe l'assemblée que ce budget sera clôturé en fin d'année : l'emprunt est terminé depuis février dernier et le loyer est perçu jusqu'au 31 décembre 2023. Le bâtiment sera ensuite cédé à l'euro symbolique au locataire.

Monsieur Brayer présente ensuite le budget primitif du bâtiment Contrôle Technique.

Les dépenses de fonctionnement (35 540€) sont réparties ainsi :

- Les charges à caractère général au *Chapitre 011* pour 16 000€
- Un virement à la section d'investissement au *Chapitre 023* de 9 425€
- Des opérations d'ordre entre sections au *Chapitre 042* pour 10 000€
- Quelques charges financières au *Chapitre 66*

Les recettes de fonctionnement (35 540€) sont réparties ainsi :

- Le résultat d'exploitation reporté (correspondant au résultat de clôture du CA 2022 affecté en recettes au *Chapitre 002* - voté plus tôt)
- On retrouve au *Chapitre 042* les opérations d'ordre de transfert entre sections pour 10 000€
- Les produits de gestion courante correspondant aux loyers perçus au *Chapitre 75* pour un peu moins de 15 000€

En investissement, on retrouve en dépenses :

- Le déficit d'investissement reporté au *Chapitre 001*
- Au *Chapitre 041*, la sortie de l'actif du bâtiment en vue de la clôture du budget en fin d'année pour un montant de 215 386€. C'est une opération blanche puisque l'on retrouvera cette somme en recettes d'investissement.
- La fin des emprunts (janvier et février) au *Chapitre 16*
- Des immobilisations corporelles au *Chapitre 21* afin d'équilibrer le budget et en cas de travaux à effectuer

Les recettes d'investissement (239 197€) sont réparties ainsi :

- On retrouve le virement de la section de fonctionnement au *Chapitre 021*
- La sortie de l'actif dans le cadre de la clôture du budget au *Chapitre 041*

- L'affectation au 1068 du montant du déficit d'investissement au *Chapitre 10*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget annexe primitif du bâtiment Contrôle Technique, équilibré à :

Section de fonctionnement

Dépenses – recettes : 35 540€

Section d'investissement

Dépenses – recettes : 239 197€

- **BUDGET ANNEXE LA POSTE**

Le budget annexe de La Poste est présenté par Jean-Claude BRAYER, Vice-Président- en charge du Développement économique et de la politique territoriale de santé

En préambule, Monsieur Brayer indique à l'assemblée qu'à compter du 1^{er} juillet, l'arrière du bâtiment sort de la location à La Poste, réduisant le loyer perçu de la CCMR de moitié.

Monsieur Brayer présente ensuite la répartition budgétaire entre sections.

Les dépenses de fonctionnement (113 028€) sont réparties ainsi :

- Les charges à caractère général correspondant aux assurances et taxes foncières (*Chapitre 011*)
- Les charges de personnel au cas où nous ayons besoin de faire intervenir des agents d'entretien ou techniques par exemple (*Chapitre 012*)
- Des intérêts rattachés aux intérêts courus non échus (icne) au *Chapitre 66 – Charges financières*
- La dotation aux amortissements au *Chapitre 042 (opération d'ordre que l'on retrouve en recette d'investissement au Chapitre 040)*
- Le virement à la section d'investissement au Chapitre 023

Les recettes de fonctionnement (113 028€) sont réparties ainsi :

- Le résultat d'exploitation reporté (correspondant au résultat de clôture du CA 2022 affecté en recettes au *Chapitre 002* - voté plus tôt)
- Les autres produits de gestion courante correspondant au loyer payé par La Poste Immo dans le cadre du bail qui nous lie (*Chapitre 75*). Les prévisions de recettes liées au loyer sont revues à la baisse puisqu'une partie du bâtiment est restituée à l'intercommunalité (loyer actuel : 32000€ ; loyer à partir du 1^{er} juillet 15 000€).

Les dépenses d'investissement (77 021€) sont réparties ainsi :

- Des dépenses imprévues au *Chapitre 020*
- Une affectation au *Chapitre 21* de 73 000€ pour des travaux éventuels, notamment si la partie arrière fait l'objet d'une nouvelle location

Les recettes d'investissement (77 021€) sont réparties ainsi :

- Le solde d'exécution reporté (correspondant au résultat de clôture du CA 2022 affecté en recettes au *Chapitre 001* – voté plus tôt)
- Le virement de la section de fonctionnement que l'on retrouve au *Chapitre 021*
- Les amortissements en opération d'ordre au *Chapitre 040*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget annexe primitif du budget annexe de La Poste, équilibré à :

Section de fonctionnement

Dépenses – recettes : 113 028€

Section d'investissement

Dépenses – recettes : 77 021€

- **BUDGET ANNEXE PROJET TOURISTIQUE**

Le budget annexe du Projet Touristique est présenté par Thierry MOCQUET, Vice-Président en charge de la vie associative.

Monsieur Mocquet informe l'assemblée de la clôture de ce budget annexe en cours d'année avec la vente du camping dont la signature de l'acte authentique est prévue le 3 avril. Il sera proposé lors d'une prochaine séance, de voter le compte de gestion après avoir constaté la cession du bien. Une délibération approuvant la dissolution du budget au 31 mai prochain vous sera proposée au prochain Conseil Communautaire. Afin d'éviter les virements entre budgets qui pourraient être compliqués, la cession du bien sera directement affectée au budget principal.

Monsieur Mocquet présente ensuite le budget primitif 2023 du projet touristique.

Les dépenses de fonctionnement (37 900€) sont réparties ainsi :

- Les charges à caractère général au *Chapitre 011* correspondant aux assurances et taxe foncière principalement
- Les amortissements au *Chapitre 042* que l'on retrouvera en recettes d'investissement
- Une centaine d'euros de charges de gestion courante au *Chapitre 65*

Les recettes de fonctionnement (37 900€) sont réparties ainsi :

- Le résultat d'exploitation reporté (correspondant au résultat de clôture du CA 2022 affecté en recettes au *Chapitre 002* - voté plus tôt)
- Les subventions d'exploitation qui correspondent au versement du budget général pour l'équilibre budgétaire au *Chapitre 74*

En recettes d'investissement (223 514€), on retrouve :

- L'affectation du résultat 2022 votée plus tôt et reportée au *Chapitre 001*
- Les amortissements au *Chapitre 040*

Pour assurer l'équilibre budgétaire, la même somme est inscrite en dépenses d'investissement (223 514€) au *Chapitre 21* - immobilisations corporelles (travaux, aménagements...).

Enfin, Monsieur Mocquet indique à l'assemblée que la sortie de l'actif sera intégrée au budget général dans la mesure où la cession sera prise en compte sur le budget général.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget annexe primitif du Projet Touristique, équilibré à :

Section de fonctionnement

Dépenses – recettes : 37 900€

Section d'investissement

Dépenses – recettes : 223 514€

- **BUDGET ANNEXE ENFANCE PETITE ENFANCE**

Le budget annexe Enfance Petite Enfance est présenté par Jean-Guillaume DECORSE, Vice-Président en charge de la Petite Enfance et de la Jeunesse.

Monsieur Decorse rappelle que le budget Petite Enfance englobe le budget des crèches, des séjours, des centres de loisirs et du relais petite enfance.

La section de fonctionnement prévoit en dépenses :

- Chapitre 011 - Charges à caractère général (98 955€) : achats de fonctionnement, fluides, jeux, alimentation, petit équipement...Un prévisionnel estimé à la hausse au vu du prix de l'énergie et des matières premières.
- Chapitre 012 – Charges de personnel (524 590€) : comprend les salaires, charges et cotisations des titulaires et contractuels. Est également prévue le reste à charge pour l'intercommunalité des contrats d'apprentissage que nous souhaitons mettre en place en septembre.
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections (4120€) : ce sont les dotations aux amortissements que l'on retrouvera en recettes d'investissement
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante (27 806€): on retrouve les subventions aux Francas et à l'ADMR de Saint-Blin pour le fonctionnement des centres de loisirs
- Au Chapitre 66, des charges financières pour 75€ et au chapitre 68, des dotations aux provisions à hauteur de 100€

En recettes de fonctionnement, il est inscrit :

- Au Chapitre 002 – l'affectation du résultat d'exploitation 2022 reporté, voté plus tôt pour un montant de 49 203€
- Au Chapitre 70, le produit de la facturation aux familles des séjours et des gardes d'enfants dans les crèches (97 000€)
- Au Chapitre 74, les subventions et dotations versées par la CAF, le Département, la MSA et les autres partenaires (258 500€)
- Au Chapitre 75, le reversement du budget principal vers le budget annexe afin d'équilibrer la section de fonctionnement (251 043€)

En investissement, les dépenses sont réparties :

- Au Chapitre 20, des frais d'études dans le cadre de la construction de la crèche à Illoud pour un montant de 27 000€
- Au Chapitre 21, un report de 105 000€ qui était prévu au budget 2022, une prévision de début d'opération pour la crèche de 182 008€, du matériel informatique (dont une partie a été votée au dernier Conseil Communautaire) pour 10 000€, du mobilier pour 3 000€ et d'autres immobilisations corporelles pour 3 000€

En recettes d'investissement, le budget primitif prévoit :

- Le report du solde d'exécution de la section d'investissement de l'an dernier affecté au Chapitre 001 pour un montant de 13 679€ - affectation des résultats votée plus tôt
- Au Chapitre 040, on retrouve les dotations aux amortissements
- Au Chapitre 10, le FCTVA pour 60 000€
- Au Chapitre 13, les subventions d'investissement de nos partenaires, qui sont soit déjà attribuées (CAF, Conseil départemental) soit en instruction (DETR, Conseil régional).
- Le report d'un emprunt d'équilibre de 100 000€ au Chapitre 16 prévu au BP et qui ne sera contracté qu'en cas de besoin

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VOTE** le budget annexe primitif Enfance Petite Enfance, équilibré à :

Section de fonctionnement

Dépenses – recettes : 655 746€

Section d'investissement

Dépenses – recettes : 330 008€

- **BUDGET ANNEXE SCOLAIRE**

Le budget annexe scolaire est présenté par Jean-François GUNTHER, Vice-Président en charge des affaires scolaires et périscolaires.

En Section de Fonctionnement (1 961 585€), les dépenses sont réparties ainsi :

- Chapitre 011 - Charges à caractère général : il englobe les charges liées aux bâtiments (chauffage, eau, électricité), les fournitures et petit équipement scolaire, les contrats de prestations (prestataires cantine, contrats de maintenance, contrat d'entretien...), les participations aux frais pour les petits et grands voyages ainsi que pour les dispositifs piscine et cinéma, les taxes et assurances également...Des prévisions en hausse au vu des incertitudes sur le coût de l'énergie et des matières premières.
- Chapitre 012 – Charges de personnel : comprend les salaires, charges et cotisations des agents scolaires titulaires et contractuels. Des prévisions légèrement à la hausse pour anticiper les possibles augmentations du point d'indice. Une éclaircie à noter : la fin du dispositif « COVID » avec l'obligation d'isolement pendant 7 jours (moins de remplacements à prévoir).
- Au Chapitre 023, un virement minime au budget d'investissement
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : ce sont les dotations aux amortissements que l'on retrouvera en recettes d'investissement
- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : on retrouve les subventions aux syndicats de La Saunelle, de Grand et de Clefmont ainsi que la subvention à l'ADMR de Saint-Blin pour la cantine et la garderie
- Au Chapitre 66, les intérêts des emprunts contractés et repris par la CCMR pour les écoles de Saint-Blin et Graffigny.
- Au Chapitre 67, des prévisions de titres annulés (si des repas en trop sont facturés par exemple) et au chapitre 68, des dotations aux provisions en cas d'impayés

En recettes de fonctionnement, on retrouve :

- Au Chapitre 013, les atténuations de charges correspondant à des remboursements notamment de la sécurité sociale ou d'assurance en cas d'arrêt de travail d'agents.

- Au Chapitre 70, le produit de la facturation aux familles des cantines et accueils périscolaires
- Au Chapitre 74, les subventions et dotations versées par les partenaires, sur des dispositifs particuliers (école et cinéma, « savoir nager » ...) ainsi qu'une prévision de reversement de FCTVA.
- Au Chapitre 75, le reversement du budget principal vers le budget annexe afin d'équilibrer la section de fonctionnement (prévision à hauteur de plus d'1,7 million d'euros).

En section d'investissement, les dépenses sont inscrites ainsi :

- Au Chapitre 001, le déficit d'investissement 2022 reporté (202 735€)
- Au Chapitre 16, le capital de l'emprunt toujours pour les écoles de Saint-Blin et Graffigny
- Au Chapitre 20, une somme de 100 000€ de frais d'étude notamment sur la rénovation énergétique et l'isolation thermique des bâtiments scolaires
- Au Chapitre 21, tout ce qui touche aux travaux avec un report correspondant aux restes à réaliser (fin des travaux des écoles de Doulaincourt et Rimaucourt notamment), le programme de travaux d'investissement 2023 voté au dernier Conseil Communautaire (111 000€HT) auquel s'ajoutent d'autres plus petits travaux (rideaux anti-feux, plan bibliothèques, mobiliers et outils de travail pour les agents et les enseignants, travaux réalisés par nos agents pendant les vacances scolaires...), l'acquisition et le renouvellement de matériel numérique et informatique...

En recettes de fonctionnement, on retrouve :

- Au Chapitre 021, le virement de la section de fonctionnement
- Au Chapitre 040, on retrouve les dotations aux amortissements (que l'on a également vu en dépenses de fonctionnement)
- Au Chapitre 10, le FCTVA ainsi que le « 1068 » permettant d'affecter l'excédent de fonctionnement visant à couvrir (pas en totalité) le déficit d'investissement de l'an passé
- Au Chapitre 13, les subventions d'investissement de nos partenaires, avec des reports correspondant aux soldes de subvention à venir (89 000€ de DETR pour la cantine d'Andelot, les soldes de subvention pour les travaux de Bourmont, Rimaucourt et Doulaincourt) ainsi que les prévisions pour les dossiers déposés sur les travaux de cette année et le matériel numérique.
- Au Chapitre 16, l'inscription d'un emprunt de 50 000€ seulement si cela est nécessaire.

Monsieur Frédérique FABRE indique qu'il votera contre ce budget : en effet, il estime qu'il y a un manque d'investissement au niveau de la compétence scolaire. Des reports d'investissement sont faits et cela est insatisfaisant par rapport aux priorités que devrait avoir notre intercommunalité.

Monsieur Jean-François GUNTHER rappelle à l'assemblée, quelques chiffres :

En 2020, le budget de fonctionnement était de 1 247 505 €

En 2023 il vous est proposé un budget de fonctionnement de 1 961 585 €

En ce qui concerne la section d'investissement, en 2020 le budget était de 202 489 € et en 2022 il est de 656 297 €

Les chiffres ont triplés, en 2 ans, les investissements sont donc bien réalisés pour la compétence scolaire.

Il est bon de rappeler qu'en début de fusion, en 2017, le budget investissement scolaire était de 48 262 €.

Monsieur Frédérique FABRE ne parle pas en chiffre mais en action : les dépenses scolaires doivent se compter en investissement concret et non en dépense brute.

Monsieur Gilles DESNOUVEAUX, interroge Monsieur Frédérique FABRE, sur les ressources à trouver pour de tels investissements. Si une augmentation de la fiscalité était proposée pour financer les investissements demandés, Monsieur Frédérique FABRE voter très certainement contre.

Monsieur Gilles DESNOUVEAUX fait part de son désaccord avec l'idée de dire que les finances de la Communauté de Communes Meuse Rognon sont saines. En effet afin de porter des investissements importants sur la jeunesse, une grande partie de la voirie a été rendue aux communes de sorte qu'il n'y a plus de travaux de voirie.

Monsieur Frédérique FABRE indique qu'il évoquera ce sujet lors du vote du budget principal, car il a également des remarques à apporter.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, 2 voix contre, 59 pour et 0 abstention :

- **VOTE** le budget annexe primitif du scolaire, équilibré à :

Section de fonctionnement

Dépenses – recettes : 1 961 585€

Section d'investissement

Dépenses – recettes : 861 531€

- **BUDGET PRINCIPAL**

Le budget principal est présenté par le Président, Nicolas LACROIX.

Alors que certaines intercommunalités sont en difficulté, Meuse Rognon a des finances qui sont maîtrisées, c'est donc avec une certaine fierté que le Président Lacroix présente ce budget principal.

Un résultat de clôture à 1,5 million d'euros peut paraître important mais il est nécessaire d'anticiper les futures grosses dépenses, notamment avec le transfert de compétence eau assainissement en 2026. En effet, le financement de cette reprise de compétence questionne ainsi que tous les travaux s'y rapportant. Il faudra avoir les moyens d'assumer cette compétence.

Le Président rappelle que les écoles sont entretenues et font l'objet d'une veille quotidienne pour que leur fonctionnement soit assuré dans les meilleures conditions. C'est un budget conséquent car l'entretien quotidien coûte très cher. Le programme des travaux cette année est tout de même assez ambitieux.

Monsieur le Président indique qu'il souhaite rester prudent sur les finances de l'intercommunalité : il n'a pas l'ambition de mener la CCMR dans une impasse budgétaire, Les projets d'investissement sont ambitieux et à la hauteur de nos moyens., Grâce à nos partenaires tels que le Conseil Départemental (contractualisation 2022-2024 plus de 900 000€), le GIP ou l'Etat, nos investissements sont financés sans avoir recours à l'emprunt

Monsieur Nicolas LACROIX, qualifie ce budget en quelques mots : responsabilité, maîtrise et engagement. Responsabilité car cela permet, à la CCMR d'assumer l'ensemble de ses compétences, en mettant l'accent sur la jeunesse, et les services aux familles qui reste l'une des priorités. Maîtrise car le budget est construit avec rigueur en prenant en compte la situation exceptionnelle dans laquelle nous vivons, en supportant notamment les conséquences du coût de l'énergie et des matières premières.

Engagement parce que ce budget s'inscrit dans la continuité des actions de la Communauté de Communes Meuse Rognon en faveur du développement de notre territoire en finançant des projets à notre portée.

Sur le prix de l'énergie, certains contrats notamment sur nos bâtiments scolaires sont encore en cours, bénéficiant de tarifs bloqués. Pour l'instant, l'impact reste limité. Mais il est à noter :

- Un contrat d'électricité pour le siège social d'Illoud avec un tarif multiplié par 10 : la facture est actuellement multipliée par 2, les services ayant mis en place quelques mesures pour réduire la consommation énergétique du bâtiment ;
- Un contrat gaz pour l'école de Breuvannes en augmentation avec un prix de l'abonnement qui passe de 12€ par mois à 76€ par mois.

Pris en compte dans la proposition de budget primitif, ces augmentations restent mesurables et maîtrisables, d'autant plus qu'un dossier visant à obtenir le « filet de sécurité » proposé par l'Etat a été constitué et est en attente de réponse.

Ainsi, le BP proposé ne prévoit :

- Pas d'augmentation de la fiscalité, les valeurs locatives ayant été revalorisées à hauteur de + 7,13%
- Pas d'emprunt contracté sur le budget général : la gestion saine de notre budget sur les dernières années nous permettant d'assumer complètement nos dépenses.

Budgétairement, cette année 2023 est envisagée sereinement mais avec une vigilance particulière sur les dépenses de fonctionnement, dans tous les domaines. Gestion raisonnée des achats, travail de fond sur l'absentéisme, groupement de commandes, des outils qui seront privilégiés cette année pour contrôler finement nos dépenses.

Cette année 2023 sera également celle de réflexions pour trouver de nouvelles recettes (taxe GEMAPI, taxe de séjour) avec en perspective une mise en œuvre en 2024. Réflexion sur le projet de territoire et le plan d'actions à mettre en place aussi, à laquelle le Président invite tous les élus communautaires à prendre part lors d'un séminaire qui sera organisé le samedi 13 mai entre 9h et 13h à la Divine Fromagerie à Illoud.

Sur la présentation du budget primitif principal, la section de fonctionnement prévoit en dépenses :

- Chapitre 011 - Charges à caractère général : il englobe les charges liées aux bâtiments (chauffage, eau, électricité), les fournitures, les contrats de prestations (maintenance, entretien, sécurité...), les subventions aux associations sportives et culturelles (qui seront votées au prochain Conseil), les assurances, impôts et taxes, tous les frais liés au fonctionnement des services administratifs...Des prévisions en hausse qui prennent en compte les incertitudes liées aux coûts de l'énergie et des matières premières et une première année de fonctionnement de l'espace France Services d'Andelot (dont une partie sera prise en charge par l'Etat à hauteur de 35 000€ cette année).

- Chapitre 012 – Charges de personnel : comprend les salaires, charges et cotisations des agents hors petite enfance et scolaire. Des prévisions légèrement à la hausse pour anticiper les possibles augmentations du point d'indice et prendre en compte le recrutement des agents France Services, d'un futur chargé de projet Petites Villes de Demain et d'une mission de service civique en matière de Jeunesse et Sport.

- Au Chapitre 014, les atténuations de produits qui sont principalement liées au versement du FNGIR
- Au Chapitre 023, le virement à la section d'investissement (un peu plus de 200 000€)
- Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections : ce sont les dotations aux amortissements que l'on retrouvera en recettes d'investissement

- Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : on retrouve les indemnités des élus, les contributions aux différents syndicats (Pays de Chaumont, SMBMA, Vallée de la Meuse...) ainsi que la participation en fonctionnement à l'agence d'attractivité (45 000€).

Dans ce chapitre, se trouvent également les participations pour le PIG Habitez Mieux avec le Pays de Chaumont, notre contribution aux Petites Cités de Caractère et l'adhésion au Business Sud Champagne (1 000€).

On retrouve également le versement du budget principal vers les budgets annexes pour 2 millions d'euros (250 000€ pour le budget de la petite enfance et 1,7 millions d'euros pour le scolaire)

- Au Chapitre 66, les intérêts des emprunts (pharmacie Doulaincourt, bâtiment Andelot, siège Illoud, MS Bourmont, Zone d'activité Rimaucourt, structures Petite Enfance)

- Au Chapitre 67, des prévisions de charges exceptionnelles et de titres annulés et au chapitre 68, des dotations aux provisions en cas d'impayés notamment (15% des sommes non recouvrés de l'année N-1).

En recettes de fonctionnement, il est inscrit :

- Au Chapitre 002, l'excédent de fonctionnement reporté d'un montant de 867 476€ (affectation des résultats voté un peu plus tôt)

- Au Chapitre 013, une petite somme correspondant aux atténuations de charges (remboursements notamment de la sécurité sociale ou d'assurance en cas d'arrêt de travail d'agents).

- Au Chapitre 70, il s'agit notamment de la facturation aux communes de l'intervention des agents techniques et du matériel utilisé (communes concernées : Brainville, Levécourt, Sommerécourt et Bourg-Sainte-Marie).

- Au Chapitre 73, les impôts et taxes avec le produit des impôts directs locaux d'un montant de 1 203 768€, comme indiqué lors du vote des taux des taxes, la CVAE pour moitié avec une compensation par une fraction de TVA pour la seconde moitié, fraction de TVA versée également pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

- Au Chapitre 74, les dotations dont on ne connaît pas à ce jour le montant. Nous sommes donc partis sur les chiffrages de l'an passé et nous ajusterons en fonction de ce qu'il sera annoncé par les services des finances publiques. On retrouve également dans ce chapitre la participation des agences de l'eau Rhin Meuse et Seine Normandie (environ 90 000€) correspondant au dossier des zonages d'assainissement des communes.

- Au Chapitre 75, les revenus des immeubles (loyers des logements d'Andelot, des maisons de santé de Bourmont, Breuvannes et Andelot, de la pharmacie de Doulaincourt...). Est compris dans ce chapitre, le loyer de La Manoisiennne, ancien bâtiment HDH situé à Manois, dont le dernier loyer sera versé en Mai et donc, que nous céderons à l'occupant actuel par la suite.

- Au Chapitre 77, le produit de la cession du camping pour un montant de 80 000€ que vous retrouverez également en recettes d'investissement. Pour des questions de facilité, il est prévu de clôturer le budget projet touristique en cours d'année et d'affecter le produit de la cession au budget principal. Cela évitera les multiples virements entre budgets.

En section d'investissement, les dépenses sont réparties ainsi :

- Au Chapitre 16, le capital des emprunts en cours pour le bâtiment communautaire d'Andelot, le siège social d'Illoud, la pharmacie de Doulaincourt, les structures Petite Enfance (emprunts contractés avant la création du budget annexe), la maison de santé de Bourmont et le zone d'activités de Rimaucourt.

- Au Chapitre 20, des prévisions pour frais d'étude et aboutissement des documents d'urbanisme modifiés notamment avec la fin des procédures de modifications simplifiées et la numérisation au cadastre.

- Au Chapitre 21, les projections liées aux travaux dont le programme a été voté au dernier Conseil Communautaire et avec des reports d'opération : la fin de la voie verte, les travaux de voirie, la maison de santé d'Andelot, le renouvellement du matériel informatique, des achats en matériel, en mobilier et en équipement et outils pour les agents techniques (tracteur-tondeuse, échafaudage, harnais pour élagage, souffleur à feuilles...). Est également inscrit dans ce chapitre, l'achat de la cuisine du logement d'Andelot pour 3 000€.

- Au Chapitre 45, des prévisions d'opérations pour compte de tiers correspondant au début de l'opération exceptionnelle sur le pont de Montot sur Rognon.

En recettes d'investissement, on retrouve :

- Au Chapitre 001, l'excédent d'investissement de l'exercice précédent reporté pour presque 225 000€
- Au Chapitre 021, le virement de la section de fonctionnement pour 211 199€.
- Au Chapitre 24, on retrouve la cession du camping pour 80 000€.
- Au Chapitre 040, les dotations aux amortissements (que l'on a également vu en dépenses de fonctionnement)
- Au Chapitre 10, le FCTVA attendu cette année pour 49 000€.
- Au Chapitre 13, les subventions d'investissement de nos partenaires, avec des reports correspondant aux soldes de subvention à venir (MS Breuvannes, Voie Verte...) ainsi qu'aux prévisions pour les dossiers déposés sur les travaux de cette année et le matériel numérique.
- Au Chapitre 27, une immobilisation financière de 1000 € correspondant au paiement par la commune d'Huilliécourt de la salle polyvalente et au chapitre 45, on retrouve les opérations pour compte de tiers pour le pont de Montot-sur-Rognon, déjà présents en dépenses d'investissement.

Monsieur Frédérique FABRE, souhaiterait revenir sur la question du fonds de roulement positif. Effectivement, il faut rappeler que pour la voirie, le manque d'investissements sur les années précédentes se compte en centaines de milliers d'euros. D'autre part, la réflexion autour d'un projet de territoire pensé à l'occasion d'un séminaire en mai est bien noté et apprécié. Force est de constater que depuis le début du mandat, aucun projet de territoire n'a vu le jour, seule la gestion de quotidien est entreprise, mais il n'y a aucun objectif moteur au sein de cette intercommunalité. Or un budget n'est pas simplement un outil de gestion du quotidien mais bien un outil au profit de l'ambition collective, mais ici, aucune ambition. Pour revenir à l'intervention de Monsieur Gilles DESNOUVEAUX, un investissement important est prévu sur une maison médicale qui est déjà importante et cet investissement n'était pas indispensable selon Monsieur FABRE. Cet argent aurait été utilisé pour faire de l'aménagement de territoire et de la répartition de médecins sur l'ensemble du territoire, notamment à Bourmont, cela aurait été acceptable. C'est un choix politique qu'il faut assumer.

Monsieur Nicolas LACROIX informe que, le projet de territoire de la Communauté de Communes Meuse Rognon c'est la jeunesse, les écoles et la santé sur lesquels nous investissons lourdement. Le projet de territoire a été présenté au moment de l'installation de cette gouvernance. Lors du séminaire de mai, il évoluera certainement grâce à cette matinée de travail. La santé est une priorité pour notre intercommunalité, les médecins s'installent là où ils le souhaitent, et non là où on leur demande. Lorsqu'ils souhaitent s'installer, on facilite leur installation mais à aucun moment, les élus, ne peuvent positionner les médecins.

Monsieur le Président répond à Monsieur Fabre que notre intercommunalité ne fait pas uniquement de la gestion courante.

En effet, la restructuration du service administratif a eu lieu, l'équipe fonctionne bien. La CCMR est la première Communauté de Communes du département à avoir mis en place le PLUI, avec des conséquences que l'on doit prendre en compte.

En matière de maisons médicales, notre intercommunalité fait partie des territoires intercommunaux les mieux dotés. La CCMR est le seul territoire à posséder une pharmacie. A l'époque, si la CCVR n'avait pas investi dans la pharmacie de Doulaincourt, celle-ci n'existerait plus aujourd'hui.

En ce qui concerne les structures petite enfance, une troisième crèche va sortir de terre. Cela n'est pas de la gestion du quotidien mais bien de l'aménagement du territoire. La CCMR a toujours investi et a les moyens de ses ambitions.

La qualité de services de nos écoles est très bonne, il faut souligner que chaque école est pourvue d'un service de restauration scolaire et périscolaire. Certes, nous pourrions faire plus de travaux dans les écoles mais cela pourrait dégrader la situation financière de notre Communauté de Communes.

La situation financière d'aujourd'hui est saine et nous permet d'envisager sereinement l'avenir.

La compétence eau et assainissement est un sujet sur lequel nous allons devoir travailler. Car il faut se préparer à ce qu'on impose cette compétence aux intercommunalités, cette compétence va coûter très cher, sauf à tirer sur le levier de l'emprunt ou de la hausse de la fiscalité. Certaines communes ont des réseaux et des installations de traitement de seaux corrects mais pour d'autres il faudra mettre en place la solidarité territoriale.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à 2 voix contre, 59 pour et 0 abstention :

- **VOTE** le budget principal primitif, équilibré à :

Section de fonctionnement

Dépenses – recettes : 3 721 366€

Section d'investissement

Dépenses – recettes : 1 194 699€

7. Approbation d'un nouveau bail avec La Poste Immo - France Services de Bourmont (Délibérations n°2023 3 65)

Le présent rapport est présenté par Jean-Claude BRAYER, Vice-Président délégué au développement économique et à la santé.

Monsieur Brayer rappelle à l'assemblée, que le bail de la Poste situé 49 bis rue Faubourg de France 52150 Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon, est arrivé à échéance le 31 décembre dernier mais qu'il continue à produire ses effets.

Dans le cadre du renouvellement de ce bail, La Poste Immo a fait part à la CCMR de son souhait de restituer une partie du bâtiment, correspondant à la partie courrier pour une surface de 210m².

Le Président propose donc d'établir un nouveau bail correspondant à la partie réseau du groupe La Poste au sein duquel fonctionnent l'espace France Services et l'agence postale.

Le bail est consenti au preneur pour une durée de neuf ans et moyennant un loyer annuel de 15 000€, à compter du 1^{er} juillet 2023.

La révision du loyer s'effectuera annuellement, en prenant référence le dernier Indice ILC publié par l'INSEE soit celui publié au titre du 4^{ème} trimestre de l'année 2022.

Monsieur Bernard GUY demande si cette séparation va entraîner des travaux étant donné que les sanitaires et les vestiaires se situent du côté des locaux rendus.

Monsieur le Président précise que dans l'immédiat des travaux ne seront pas réalisés, à long terme, des sanitaires seront créés dans l'espace arrière. La partie conservée par la Poste comprend les espaces sanitaires et cuisine actuels.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de bail avec la Société du Groupe la Poste, représentée par Madame Chantal LEGER, Directrice Régionale Est, de l'immeuble situé 49 bis rue Faubourg de France à Bourmont-entre-Meuse-et-Mouzon
- **PREND ACTE** que le bail sera établi selon le projet présenté
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

8. ADMR de Saint-Blin : solde de la subvention 2022, vote de la convention 2023 et de l'acompte 2023 (Délibération n°2023 3 61)

- Sur le budget Scolaire

Le rapport est présenté par Jean-François Gunther, Vice-Président délégué aux affaires scolaires et périscolaires.

Monsieur Gunther rappelle que, les activités périscolaires et la restauration du groupe scolaire de Saint Blin sont gérées par l'ADMR de Saint Blin moyennant une participation financière de la CCMR.

Pour l'année 2022, un acompte de 30 000€ avait été voté et versé à l'association.

Après vérification du budget et du bilan transmis par la fédération départementale de l'ADMR, le Président propose au Conseil communautaire de verser à l'ADMR de Saint Blin le solde 2022 correspondant au bilan annuel présenté soit la somme de 35 640€.

Par ailleurs, le budget prévisionnel pour 2023 adressé par l'ADMR aux services intercommunaux fait état d'une participation de la CCMR d'un montant de 67 274,17€. Le Président propose dans un premier temps et afin de ne pas fragiliser la structure, le versement d'un acompte de 30 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le versement du solde 2022 de 35 640 € et de l'acompte 2023 de 30 000 € à l'ADMR Saint Blin dans le cadre du contrat en cours pour l'organisation des activités périscolaires et de la restauration du groupe scolaire de Saint Blin.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget primitif scolaire 2023
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- Sur le budget Petite Enfance

Le Président rappelle que le centre de loisirs sans hébergement est assuré à Saint-Blin par les services de l'ADMR pendant les vacances scolaires hors périodes des fêtes de fin d'année. Une convention a été conclue pour 1 an en 2022. En application de celle-ci, un acompte de 5800€ a été voté et versé au profit de l'ADMR de Saint-Blin l'année dernière.

Au vu du bilan d'activité et du bilan financier transmis par l'association, le Président propose de verser le solde de la subvention 2022 soit 943.52€.

Par ailleurs, une nouvelle convention est proposée pour 2023 afin que les services extrascolaires puissent de nouveau être assurés par l'ADMR de Saint-Blin : au vue du budget prévisionnel présenté

pour l'année 2023, la participation de la CCMR pour l'année est évaluée à 6 970.32€. Il est proposé à l'assemblée le vote d'un acompte de 50% soit 3485€.

Monsieur Frédérique FABRE demande si un calcul a été réalisé afin de connaître le ratio par enfants entre le prix payé à l'ADMR et le coût que cela entraînerait si les agents de la Communauté de Communes Meuse Rognon s'en chargeaient.

Monsieur Decorse précise que la prestation versée à l'ADMR sur cette partie, concerne les centres de loisirs pour les vacances scolaires (et non la garde d'enfants en crèches). Ces prestations sont assurées sur tout le territoire par des prestataires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention entre la Communauté de Communes Meuse Rognon et l'ADMR concernant le fonctionnement du centre de loisirs sans hébergement de Saint-Blin ;
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention
- **ALLOUE** une subvention de 3485€ à l'ADMR correspondant à un acompte de 50% du budget prévisionnel de l'activité.
- **DIT** que le solde de la subvention sera versé après transmission et étude du bilan d'activité de l'association
- **INSCRIRA** les crédits au budget annexe primitif 2023 Petite Enfance
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération

9. Avenant à la convention avec l'Agglomération de Chaumont sur l'instruction du droit des sols (Délibérations n°2023 3 62)

Ce rapport est présenté par Christophe LIMAUX, Vice-Président en charge de l'urbanisme.

Monsieur Limaux rappelle que suite à l'adoption du PLUi, une convention tripartite entre la CCMR, l'Agglomération de Chaumont et les communes a été conclue pour une durée de 3 ans, permettant une mise à disposition des services de l'Agglomération de Chaumont pour l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Aux termes d'une première année d'exercice et d'un premier bilan transmis par les services de l'Agglomération de Chaumont, un avenant financier est proposé afin d'ajuster le coût de la prestation.

L'avenant financier prévoit ainsi la modification du coût par acte, de la manière suivante :

Type d'acte	Prix facturé selon convention initiale	Coût unitaire proposé dans l'avenant financier
CUa (certificat d'urbanisme informatif)	44€	46€
CUB (certificat d'urbanisme opérationnel)	88€	92€
DP (déclaration préalable de travaux)	155€	161€
PD (Permis de démolir)	177€	184€
PC (Permis de construire)	221€	231€
PA (Permis d'aménager)	265€	277€

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant financier proposé par l'Agglomération de Chaumont
- **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

10. Relais Petite Enfance : convention de mise à disposition de locaux avec la Commune de Rimaucourt (Délibération n°2023 3 63)

Jean-Guillaume DECORSE, Vice-Président délégué à la Petite Enfance présent ce point.

Monsieur Decorserappelle les missions du Relais Petite Enfance basé à Illoud qui s'adresse aux parents et aux assistants maternels.

Il accompagne les parents dans leur parcours de recherche d'un mode d'accueil :

- en les informant sur l'ensemble de l'offre d'accueil existante sur le territoire ;
- en facilitant la mise en relation avec les assistants maternels, et le cas échéant avec les gardes d'enfants à domicile ;
- en les accompagnants pour répondre à des besoins spécifiques notamment des solutions en horaires atypiques ;
- en les accompagnants dans leur rôle de particulier employeur.

Il accompagne les assistants maternels :

- en les informant sur le cadre d'exercice du métier ;
- en les accompagnants dans leurs démarches d'inscription et de déclaration sur monenfant.fr ;
- en proposant des temps d'échanges entre assistants maternels sur leurs pratiques professionnelles ;
- en organisation des ateliers d'éveil pour les enfants accueillis par les professionnels ;
- en facilitant leur départ en formation continue.

L'animatrice organise des permanences délocalisées pour accueillir un plus large public. Ainsi, si le siège du RPE est situé à Illoud, des permanences se tiennent 2 fois par mois au France Services d'Andelot. Pour compléter cette offre, il est proposé d'organiser des ateliers d'éveils sur le secteur de la vallée du Rognon également.

La commune de Rimaucourt a souhaité proposer la mise à disposition de la salle accueillant la médiathèque municipale, située à côté de la Mairie. Ces locaux, accessibles et adaptés au jeune public, seront utilisés une à deux fois par mois pour la tenue d'ateliers d'éveil destinés aux familles et aux assistantes maternelles accompagnées d'enfants.

Une convention de mise à disposition des locaux est donc proposée à l'assemblée.

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de convention de mise à disposition gracieuse de la salle de la médiathèque à Rimaucourt ;
- **PREND ACTE** du projet présenté ;
- **AUTORISE** le Président à donner toute suite nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

11. Programme d'investissements sur la voirie 2023 et 2024

(Délibérations n°2023 3 64)

Ce point est présenté par Jean-Pierre COLAS, Vice-Président en charge de la Voirie.

Dans le cadre du schéma directeur intercommunal de voirie, l'assemblée doit se positionner sur les travaux prioritaires à réaliser en 2023 et qui seront finalisés en 2024.

Après étude en commission voirie, certains ajustements sont en cours par les services du Département. Néanmoins, en fonction des priorités établies et des estimations faites par les services du Conseil départemental, il est proposé à l'assemblée le programme de travaux suivant :

Communes	Rues concernées	Montant total des réparations (estimation) 2023	Montant revêtement complet (estimation) 2024
AILLIANVILLE	Route d'Orquevaux	15 691,70 €	35 002,72€
ANDELOT-BLANCHEVILLE	Desserte commerciale Cottart	9 294,98 €	4 408,20€
	Rue de Verdun	976,55 €	474,30€
	Rue Saint Louvent	5 201,83 €	3 622,66€
	VC Montclair	6 617,32 €	1 368,34€
AUDELONCOURT	Chemin du Luzerain	3 719,72 €	6 548,44€
	Rue de l'Eglise	4 239,95 €	9 836,77€
BOURDON-SUR-ROGNON	Ferme de Churey	2 042,66€	1 646,41€
BOURMONT-ENTRE MEUSE ET MOUZON	Bourmont - Route de Gonaincourt	19 768,58 €	7 663,71€
	Goncourt - Rue sous les lottes	11 914,01 €	3 253,06€
BRAINVILLE SUR MEUSE	Rue de l'Eglise	3 018,39 €	5 101,44€
CHALVRAINES	Chemin de Sainte Anne	6 548,43 €	4 364,03€
CHANTRAINES	Rue de la Petite Rue (cimetière)	709,78 €	3 511,06€
CIREY-LES-MAREILLES	Impasse de la Cure	132,85 €	752,77€
CLINCHAMP	Rue du Moulin à Vent	2 579,37 €	4 550,49€
DARMANNES	Ruelle du cimetière	5 605,35 €	3 439,45€
DOMREMY LANDEVILLE	Rue de la Terrasse	1 221,30 €	2 080,10€
DONCOURT SUR MEUSE	Rue de l'Eglise	885,30 €	1 381,28€
DOULAINCOURT-SAUCOURT	Rue de la Combe Guechenot	10 733,12 €	10 891,93€
	Rue Pougny (STEP)	1 785,18 €	509,14€

ECOT LA COMBE	Rue de la Tournelle	1 974,28 €	3 826,56€
	Rue de l'Eglise	1 742,16 €	2 057,94€
GERMAINVILLIERS	Rue de l'Eglise	4 829,08 €	2 980,67€
GRAFFIGNY-CHEMIN	Impasse du Château	1 959,26 €	3 346,30€
HACOURT	Rue de l'Eglise	976,07 €	1 633,39€
HARREVILLE LES CHANTEURS	Rue du Moulin	1 204,91 €	1 518,10€
HUMBERVILLE	Rue Saint Hilaire	3 910,34 €	6 299,05€
HUILLIECOURT	Chemin du Pommier	20 024,96 €	3 603,29€
LEVECOURT	Rue du Perche – proche Place de la Halle	1 347,50 €	1 090,12€
MAISONCELLES	Rue Saint Martin	6 672,46 €	7 558,42€

MALAINCOURT-SUR-MEUSE	Rue de Brainville	893,80 €	1 041,60€
MANOIS	Rue du Château d'eau	7 062,04€	2 939,89€
MAREILLES	Route des Orgères	14 834,76	31 731,14
MERREY	Rue du Paquis	460.81	2 168.06
MONTOT SUR ROGNON	Rue de la Mairie	1 464,29€	1 428,95€
	Rue des 2 ponts	2 572,25€	5 196,38€
ORQUEVAUX	Rue du Cul du Cerf	8 765,64€	6 827,29€
PREZ SOUS LAFAUCHE	Rue de la Vierge	16 234,36€	11 173,56€
	Rue Armand Buton	13 266,99€	6 721,73€
REYNEL	Chemin de Roches	2 999,14€	5 162,28€
RIMAU COURT	Rue du Prieuré (accès salle des associations)	2 481,83€	2 107,54€
	Rue Jean Moulin (accès Mairie)	3 144,38€	3 548,26€
ROCHES BETTAINCOURT	Rue du Cimetière	20 160,61€	14 191,03€
SAINT-BLIN	Rue de l'Art des Champs	7 095,32€	2 803,64€
SAINT-THIEBAULT	Chemin de la Montagne de Corrupt	2 994,23€	5 210,33€
SIGNEVILLE	Chemin de Pierge	11 037,71€	2 198,21€
	Rue de l'Eglise	4 763,37€	5 836,99€
SOULAU COURT-SUR-MOUZON	Chemin du Cimetière	1 329,82€	1 322,62€

VESAIGNES-SOUS-LAFAUCHE	Sentier du Jardin Pierru	418,20€	455,70€
VIGNES LA COTE	Chemin de la Brasserie	2 626,91€	2 758,07€
VRONCOURT	Impasse du Grand Pré	1 083,28€	550,56€

Certaines rues étant encore en cours d'analyse, celles-ci pourront être ajoutées à la liste en annexe, en fonction de leur état.

Au total, 40 communes et 51 rues sont concernées par le programme de voirie 2023 et 2024. Le coût estimatif des travaux est de 282 556.32€ en 2023 et 257 525.91€ en 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme de travaux de voirie pour 2023 et 2024, en annexe de la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les dispositions nécessaires à la réalisation de ces travaux ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2023.

12. Questions diverses.

Monsieur le Président souhaite faire un point sur la situation de l'hôpital de Chaumont car la santé est la priorité des Haut-Marnais.

En juin 2022, la décision a été prise de maintenir les deux sites de Chaumont et Langres sans oublier Bourbonne-les-Bains pour la rééducation fonctionnelle.

Une association « Egalité Santé » s'est alors créée pour soutenir un autre projet, celui d'un site unique à Rolampont.

Une deuxième décision a été prise fin 2022, celle de maintenir un hôpital neuf à Langres et un hôpital neuf à Chaumont avec plateau technique unique à Chaumont. Ce projet est celui de l'ARS (Agence Régionale de Santé) qui a l'autorité sur ces projets. Cette décision est arrêtée : cinquante millions d'euros du Conseil Départemental et vingt millions d'euros du GIP sont déjà engagés. Beaucoup de médecins de Chaumont et de Langres travaillent sur ce projet et sur son implantation.

Monsieur Frédérique FABRE pense qu'aucun hôpital neuf ne sera construit à Langres, indiquant que penser le contraire est illusoire

Monsieur le Président affirme que deux hôpitaux neufs seront bien construits, un à Chaumont et l'autre à Langres, cette décision est actée ce n'est plus un projet mais bien une réalité.

Monsieur Jean-Pierre Emprin déplore que le plateau technique soit unique et à Chaumont : en effet, il craint que cette décision ne favorise la fuite des habitants du Sud Haut-Marnais vers Dijon au détriment des hôpitaux locaux.

Le Président rappelle qu'actuellement, la fuite des habitants du sud haut-marnais vers Dijon ou Vesoul existe, d'où l'importance de conserver un hôpital de proximité, qui plus est, neuf, sur le territoire de Langres. Quant à la situation de Chaumont, en tant que chef-lieu de notre département, il est important que la Ville se dote d'un hôpital neuf et redimensionné. La décision du plateau technique est arrêtée et sera donc bien à Chaumont.

Madame Gisèle LADIER a des remarques concernant la réunion sur l'eau qui s'est déroulée dans l'après-midi à Nogent. En effet, lors de cette réunion, il a beaucoup été question de qualité de l'eau mais rien n'a été abordé au sujet de la gestion de cette dernière.

Monsieur le Président rappelle que le but de cette réunion était de faire prendre conscience de la situation sur le manque d'eau, des ateliers vont être créés pour interagir plus en profondeur sur les questions de l'eau. Il invite les élus communautaires à s'inscrire et participer à ces ateliers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 00.

Madame Françoise TRELAT-VALLON



Le Président,

Nicolas LACROIX

Secrétaire de séance